



**PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE DU BUDGET  
PRIMITIF 2023**

**Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2023**

## SOMMAIRE

Préambule.....	3
Les équilibres financiers du budget 2023.....	4
Présentation de la section de fonctionnement.....	5
1. Présentation des dépenses de fonctionnement.....	5
Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement 2023 .....	6
2. Présentation des recettes de fonctionnement.....	9
Les principales évolutions des recettes de fonctionnement.....	10
Présentation de la section d'investissement .....	11
3. Présentation des dépenses d'investissement .....	11
Le remboursement du capital de la dette.....	13
4. Présentation des recettes d'investissement.....	14

# Préambule

Ce rapport de présentation budgétaire précise les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 12 janvier 2023.

Le sens de l'action municipale pour 2023 sera de poursuivre l'adaptation de la ville à l'évolution du territoire avec comme axes prioritaires : le maintien de la qualité du service public, la poursuite de l'effort d'investissement pour aménager et structurer le territoire, le déploiement d'actions en faveur du développement durable notamment en matière énergétique.

Le projet de budget primitif 2023 a été construit en retenant les grands enjeux et projets communaux et la volonté de contenir les ratios de solvabilité (niveau d'épargne et capacité de désendettement) à un bon niveau. Il est rappelé que la construction budgétaire 2023 fut réalisée afin de garantir une politique budgétaire saine et maîtrisée.

## Les équilibres financiers du budget 2023

Le budget 2023 s'élève toutes sections confondues à 23 423 170 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> 16 435 820 €		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> 16 435 820 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL 3 393 552 €		PRODUITS DES SERVICES 1 153 490 €
CHARGES DE PERSONNEL 9 160 000 €		FISCALITE LOCALE 12 539 340 €
ATTENUATION DE PRODUITS 1 071 850 €		DOTATIONS ET SUBVENTIONS 1 404 930 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 597 200 €		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 641 800 €
CHARGES FINANCIERES 217 900 € - 7 900€ (ICNE)		IMPOTS ET TAXES HORS FISCALITE LOCALE 115 000 €
CHARGES SPECIFIQUES 1 000 €		OPERATIONS D'ORDRE : 357 360€
OPERATIONS D'ORDRE 1 100 000 €		ATTENUATIONS DE CHARGES 223 900 €
Virement section investissement 902 218 €		RECETTES D'INVESTISSEMENT 6 987 350€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 6 987 350 €		Virement section investissement 902 218 €
REMBOURSEMENT DETTE 651 180 €		EMPRUNT 3 949 794 €
DEPENSES EQUIPEMENT 5 977 710 €		SUBVENTIONS 910 338 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE 1 100 €		OPERATIONS D'ORDRE : 1 100 000 €
OPERATIONS D'ORDRE : 357 360 €		DOTATIONS ET RESERVES 125 000 €

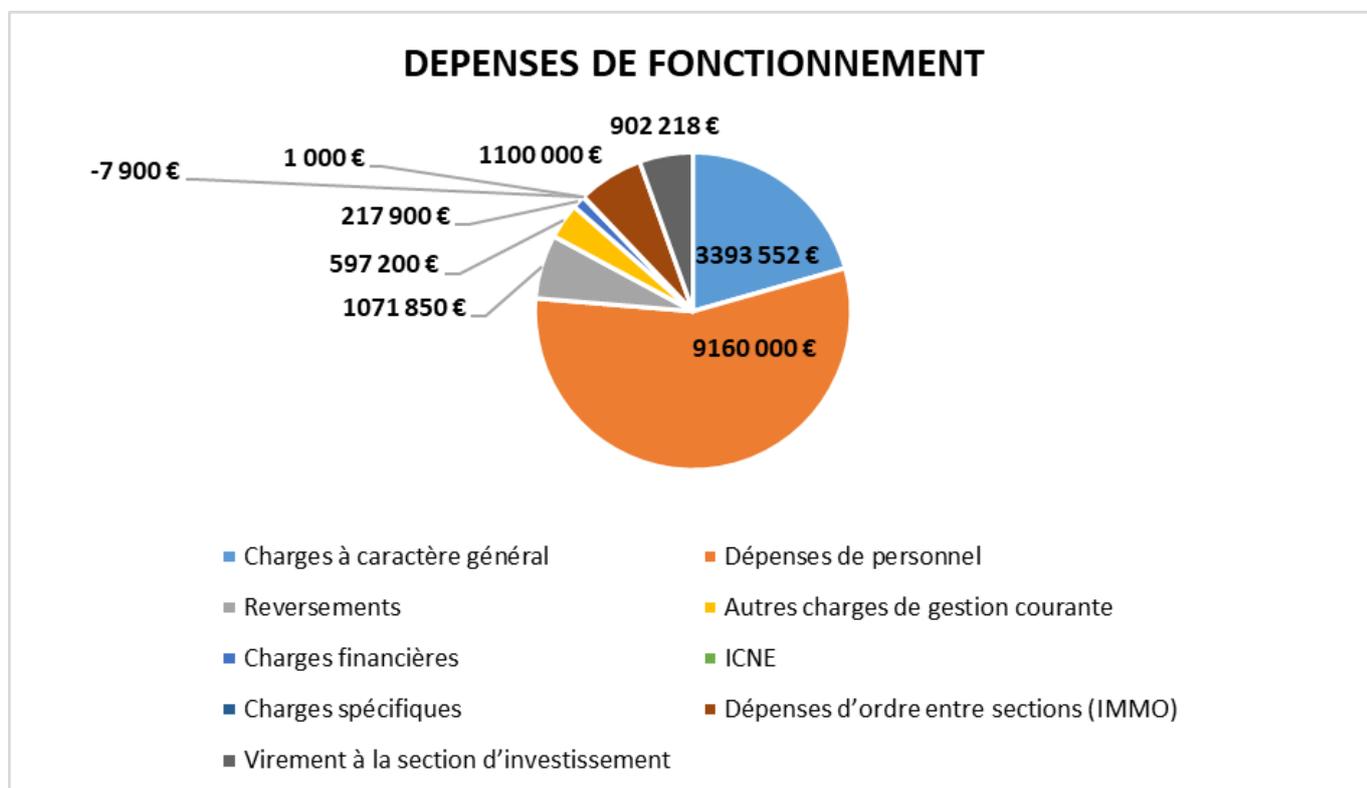
## Présentation de la section de fonctionnement

### 1. Présentation des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16 435 820€.

L'évolution globale des dépenses est liée à :

- L'adaptation des services publics municipaux aux besoins d'une ville en plein essor démographique ;
- L'explosion des dépenses énergétiques ;
- L'augmentation du point d'indice et autres mesures salariales.



## Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement 2023

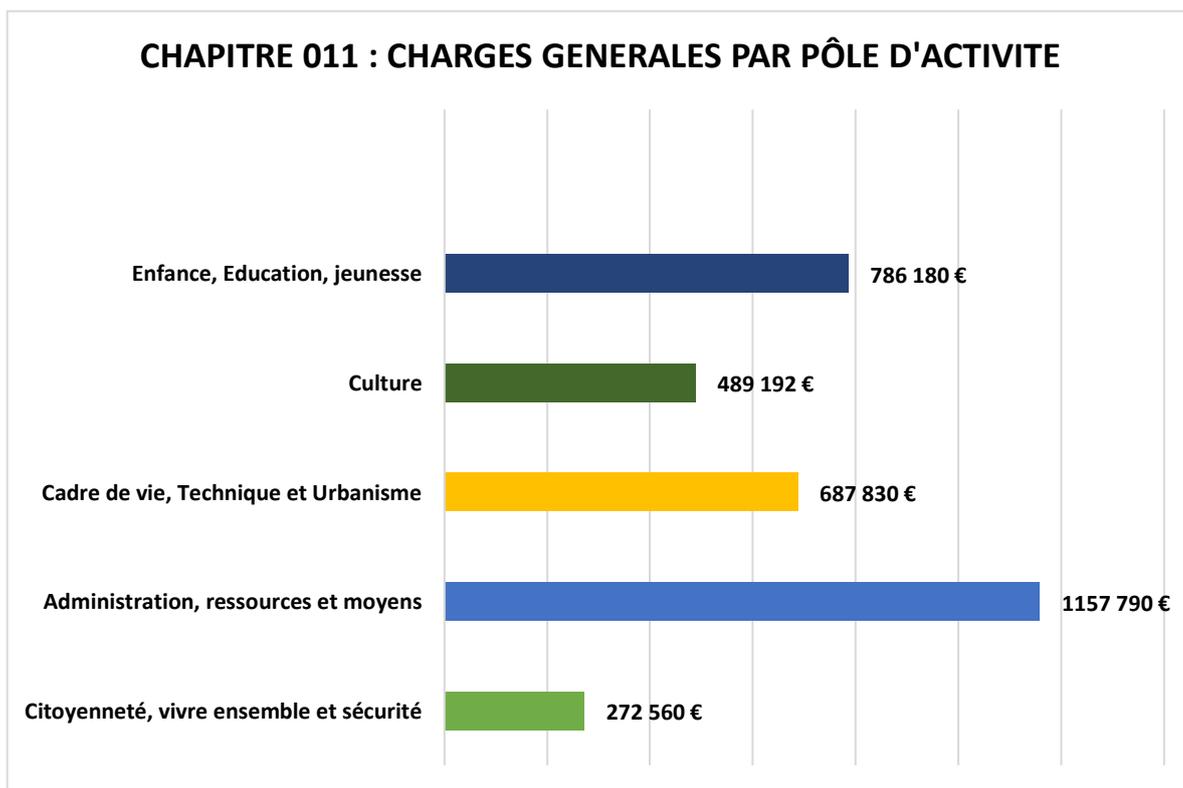
	BP 2022 <i>Sous nomenclature M14</i>	BP total 2022 (BP + BS + DM) <i>Retraité sous la nomenclature M57</i>	BP 2023	Evolution Projet BP 2023/Budget total 2022
011- Charges à caractère général	2.892.000 €	3.186.560 €	3.393.552 €	+6.49 %
012- Dépenses de personnel	8.550.000 €	8.870.000 €	9.160.000 €	+3.27 %
014- Atténuation de produits	1.095.000 €	1.083.565 €	1.071.850 €	-1.08 %
dont Attributions de compensation	885.965 €	864.986 €	853.350 €	-1.34 %
65- Autres charges de gestion courante	645.580 €	1.332.022,11 €	597.200 €	-55.16 %
Autres chapitres (66, 67,68)	231.825,65 €	237.299,54 €	211.000 €	-11.08 %
Dépenses d'ordre	728.000 €	728.000 €	1.100.000 €	+ 51.10 %
Virement à la section d'investissement	1.223.968,35€	2.014.620,35 €	902.218 €	-55.22 %
<b>TOTAL</b>	<b>15.366.374 €</b>	<b>17.452 067 €</b>	<b>16.435.820 €</b>	

- **Des dépenses à caractère général maîtrisées, malgré les fortes augmentations liées à l'énergie et à la restauration scolaire**

Concernant les charges à caractère général (chapitre 011), celles-ci sont en augmentation de 6.49 % par rapport au budget total 2022 du fait de la forte augmentation des dépenses d'énergie et des frais de restauration scolaire.

Il est ainsi prévu sur ce chapitre les principales dépenses suivantes :

- Les frais de repas : 598 657 € (contre 504 820 € en 2022) comprenant près de 400 000€ pour les repas scolaires et le solde pour les repas ALSH, Maison de la Petite enfance et autres.
- Les frais énergétiques (gaz, électricité, essence) : 732 150 € contre 399 150 € en 2022 ;
- Les fournitures de petits équipements : 117 800 € ;
- Entretien des différents terrains et espaces verts : 130 000 € ;
- Entretien des bâtiments : 190 000 €.



- **Evolution des dépenses de personnel (012) : 9 160 000€**

Les objectifs visés par la politique de gestion des ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- ✓ Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens ;
- ✓ Adapter les services municipaux aux priorités municipales, aux besoins des citoyens-usagers et aux évolutions de notre temps.

La masse salariale représentera 55.73 % des dépenses de fonctionnement (réelles et ordres) de la collectivité en 2023 soit 9.160.000 € et 63.46 % de ses dépenses réelles. Les dépenses de personnel seront en évolution de 3.27 % par rapport au budget total 2022.

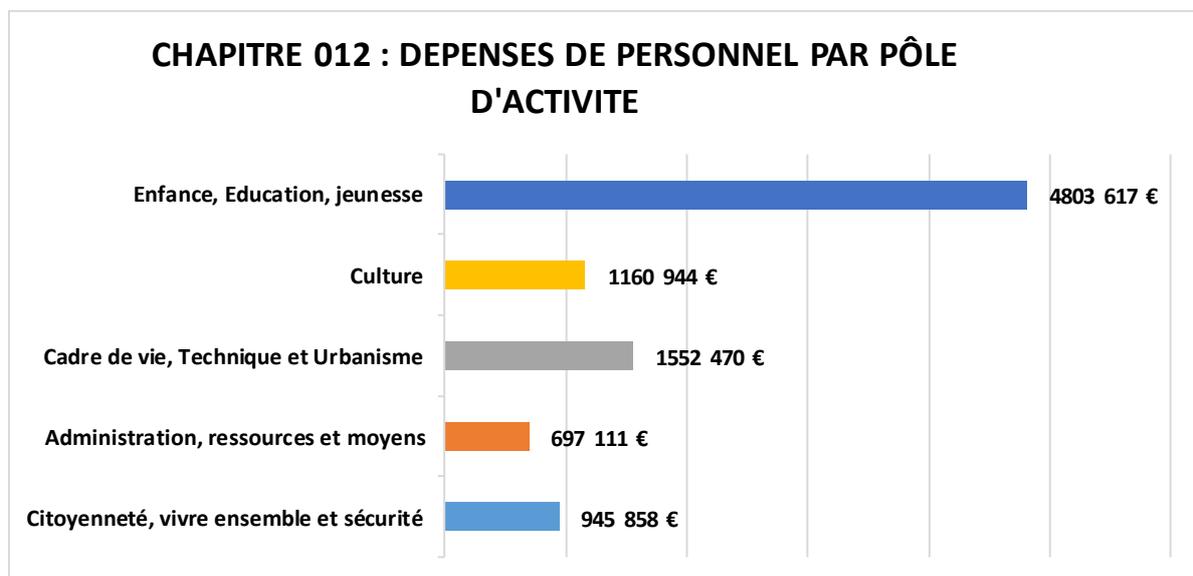
Pour maintenir, voire adapter le niveau des services publics proposés, un travail sur les évolutions, l'amélioration et l'optimisation de la gestion et des organisations est mené. Le travail collaboratif entre services porte sur les évolutions immédiates (opportunité de remplacer tout départ définitif, favoriser la mobilité interne, recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissement temporaire/saisonnier d'activités) et à moyen terme (besoins en formation, anticipation des profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des besoins...).

Dans le même temps, il convient de poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents notamment sous l'angle de la prévention des risques professionnels débutée en 2021, levier de lutte contre l'absentéisme.

Outre le Glissement Vieillesse et Technicité représentant 68 000€ environ, l'évolution de la masse salariale 2023 s'explique principalement par :

- ✓ L'impact de l'augmentation du point d'indice décidé en juillet 2022 représentant 255 300€/an soit 127 650€ en plus sur la prévision budgétaire 2023 par rapport au total 2022 ;
- ✓ L'impact des augmentations successives du SMIC : 12 000€ ;
- ✓ La création de deux postes de policiers municipaux (50 000€) et d'un poste d'agent des espaces verts (30 000€) ;
- ✓ L'impact sur année pleine du poste de chargé de programmation et organisation Festin de Rue : 20 000€ ;
- ✓ Certains agents travaillant depuis plusieurs années au sein de la collectivité étaient dans des situations contractuelles précaires. Dans le but de résorber ces situations et offrir une stabilité aux agents concernés, plusieurs régularisations sont intervenues en 2022 et se poursuivront en 2023 ;
- ✓ La prévision d'une enveloppe de 30 000€ pour la revalorisation du régime indemnitaire pour les agents de catégorie C ayant les plus petits régimes indemnitaires.

Cette augmentation du coût de la masse salariale sera en partie atténuée par les départs en retraite d'agents qui étaient rémunérés en 2022 tout en étant en arrêt de longue durée.



- Reversements de fiscalité 014 : 1 071 850€

La pénalité prévisionnelle de la loi SRU due par la collectivité est estimée à 215 000 € et ce, malgré l'augmentation du nombre de logements sociaux. Nous sommes passés en trois ans de 664 logements sociaux en 2020 à 901 fin 2022.

Par ailleurs, dans ce chapitre, il est prévu le versement de l'attribution de compensation de fonctionnement à Montpellier Méditerranée Métropole d'un montant de 853 350 €.

- Les autres charges de gestion 65 : 597 200€

Ce chapitre comprend les subventions destinées aux associations pour 180 000€, les contributions obligatoires dont l'OGEC pour 105 700 €, les indemnités des élus pour 167 100 €, la participation aux bourses BAFA pour 11 000 €, la subvention d'équilibre pour le CCAS de 40 000 €.

- Des charges financières maîtrisées : 66 : 210 000 €

Les charges financières s'élèveront à 217 900 € (-7 900€ d'ICNE) soit - 1.82 % par rapport à 2022.

Les emprunts indexés sur le livret A voient leurs taux d'intérêts augmentés, mais le vieillissement de la dette permet de limiter l'évolution de ce chapitre.

## 2. Présentation des recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 16 435 820 €.

	BP 2022 <i>Sous nomenclature M14</i>	BP Total 2022 (BP + BS + DM) <i>Retraité sous nomenclature M57</i>	Projet BP 2023	Evolution Projet BP 2023/Budget total 2022
70-Produits des services et du domaine	1.010.823 €	1.024.626,72 €	1.153.490 €	+12.58%
73-Fiscalité	11 780.500 €	11.960.539.56 €	12.654.340 €	+5.8%
74-Dotations et participations	1.363.000 €	1.539.831 €	1.404.930€	-8.76%
Autres chapitres (013, 75, 77)	855.000 €	855.000 €	865.700 €	1.25%
Excédent de fonctionnement reporté	0 €	0 €	0 €	
Recettes d'ordre	357.051 €	357.633 €	357.360 €	-0.08%
<b>TOTAL</b>	<b>15.366.374 €</b>	<b>15.737.630,28 €</b>	<b>16.435.820 €</b>	

## Les principales évolutions des recettes de fonctionnement

Les produits des services et du domaine (70) : 1 153 490 € : une augmentation entre le budget total 2022 et le projet de budget primitif 2023 est prévue du fait de la fréquentation des services municipaux et des nouveaux tarifs adoptés. Par ailleurs certaines recettes affectées sur le chapitre 75 ont été basculées sur le chapitre 70.

### La fiscalité (73) : 12 654 340 €

Les taux de fiscalité seront stables pour l'année 2023 dans un contexte de forte croissance des dépenses énergétiques et de revalorisation du point d'indice, éléments impactant les niveaux d'épargne.

L'estimation de la recette fiscale est provisoire, à ce jour, puisque l'état fiscal 1259 reprenant les bases fiscales prévisionnelles 2023 ne sera reçu qu'à la fin du premier trimestre de 2023 comme chaque année.

L'évolution prise en compte est prudente par rapport aux indices de variation des valeurs nominales des locaux d'habitation de 7.1% et des variations physiques constatées.

Le produit de la fiscalité directe communale attendu pour 2023 est de 10.800.000 €.

Les autres recettes de ce chapitre seront, comme chaque année :

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : 115 000 €
- La taxe sur les pylônes : 98 000 €
- La taxe sur l'électricité : 350 000 €
- La taxe sur la publicité extérieure : 370 000 €
- Les droits de mutation : 875 000 €

### Les dotations et participations (74) : 1 404 930 €

Les principales ressources affectées à ce chapitre seront :

- La Dotation Globale de Fonctionnement : 19 000 € ;
- Les dotations versées par la CAF en accompagnement de nos politiques enfance, éducation, jeunesse : 842.930 € ;
- Les compensations fiscales versées par l'Etat au titre des exonérations décidées par le législateur : 385 000 €.

Les autres recettes (chapitre 013, 75 et 77) : 865 700 €

Ces chapitres intégreront les principales recettes suivantes :

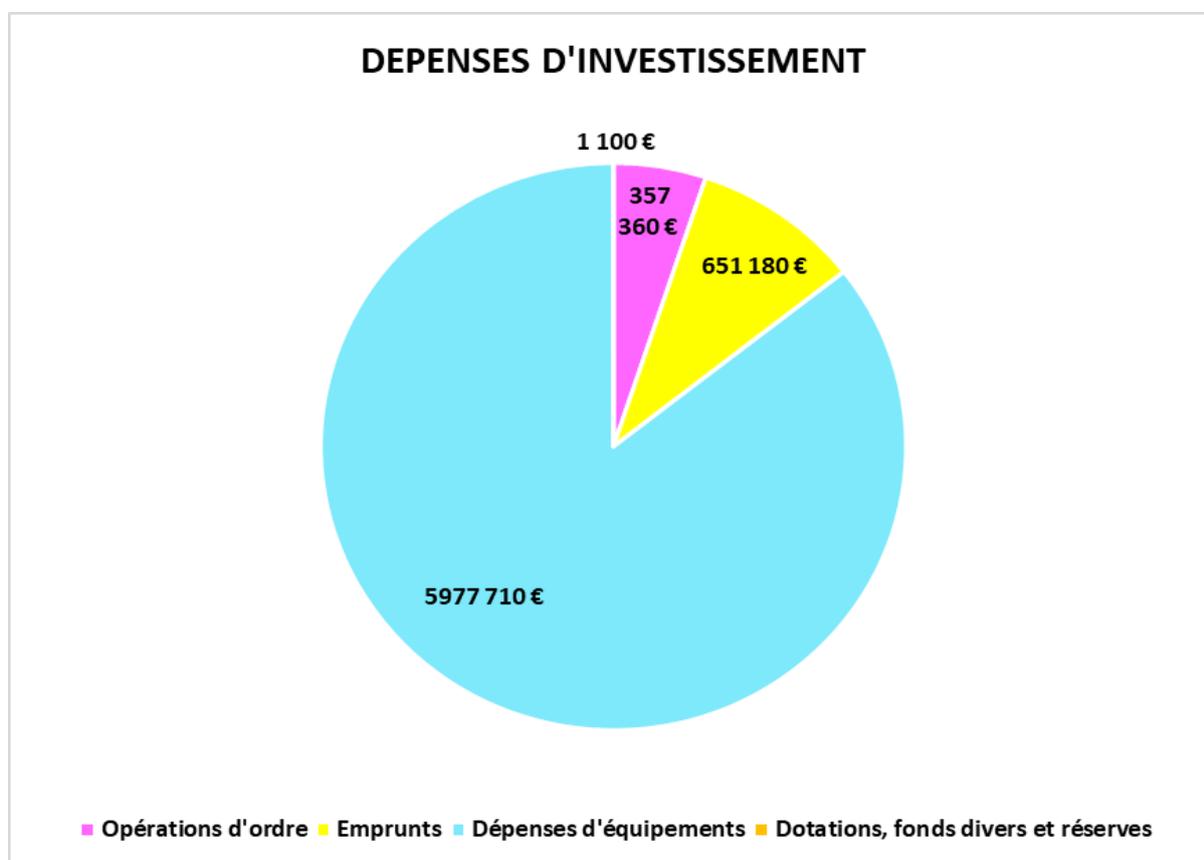
- Les remboursements de salaires au titre des arrêts maladie ou autres causes : 223.900 € ;
- Les loyers perçus au titre de l'usage des biens municipaux par un tiers : 356.750 € ;
- Les mécènes accompagnant le Festin de Rue : 250.000 €.

Le budget de fonctionnement permettra de dégager un autofinancement brut prévisionnel de 2 002 218 €.

## Présentation de la section d'investissement

### 3. Présentation des dépenses d'investissement

Conformément aux orientations budgétaires présentées, la municipalité poursuit son programme d'investissements établi sur la durée du mandat.



Pour 2023, les dépenses d'investissement représentent un budget de 6 987 350 € dont 5 977 710 € de dépenses d'équipement.

En 2023, un effort supplémentaire sera mis sur la rénovation énergétique des bâtiments publics suite à l'audit réalisé dans le cadre du décret tertiaire et pour lequel nous aurons les conclusions définitives ces prochaines semaines.

Une enveloppe est inscrite pour la rénovation des toitures des bâtiments communaux. En effet, l'absence d'entretien préventif depuis de longues années génère maintenant des dégâts importants à ces bâtiments à chaque événement pluvieux de forte ampleur.

Les investissements entrepris ces dernières années sont des projets conséquents avec des obligations de procédures de mise en concurrence longues et dont la réalisation s'écoule sur plusieurs exercices budgétaires.

Tous les projets suivants ont déjà commencé voire ont été réalisés pour certains :

- ✓ Réhabilitation Ecole élémentaire des Escholiers ;
- ✓ Centre Jeunesse ;
- ✓ Cours Oasis ;
- ✓ Tennis couverts ;
- ✓ Extension de la vidéo-protection ;
- ✓ Halle gymnique Roque Fraisse ;
- ✓ Extension Gendarmerie ;
- ✓ Réaménagement du parc du Terral.

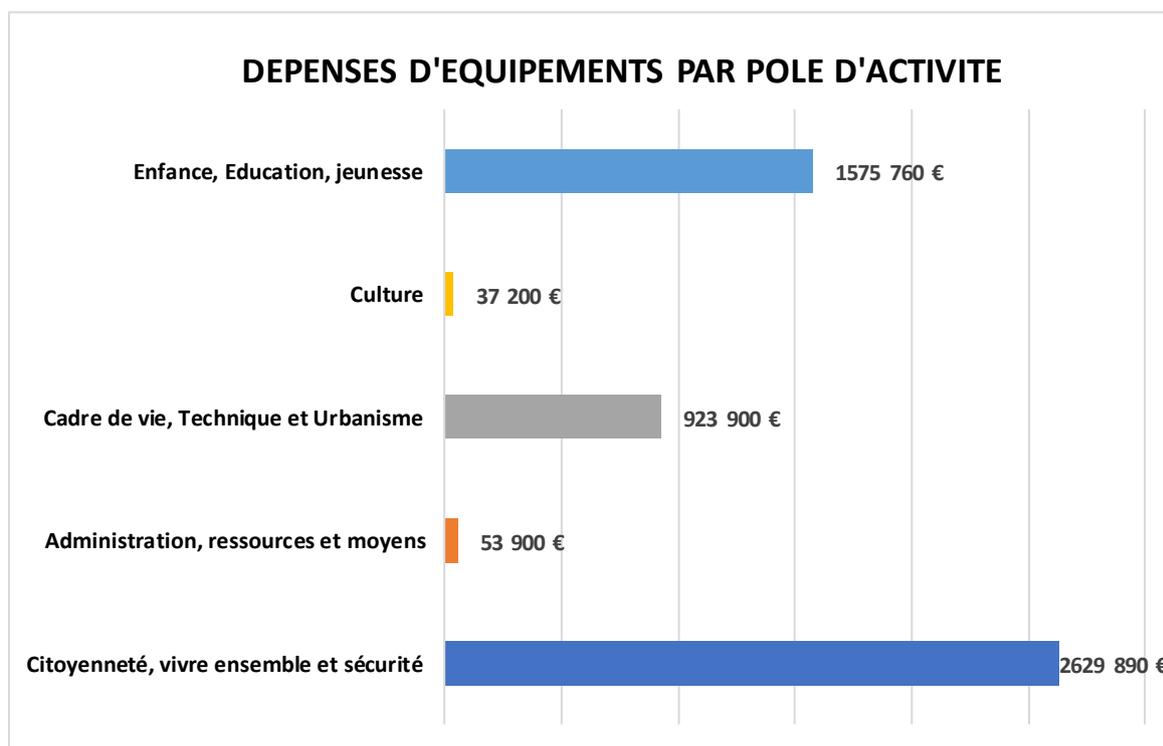
Pour certains, les travaux débiteront en 2023 et pour d'autres les études se poursuivront courant 2023.

Projet	Autorisation de programme	CP consommés antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Réhabilitation Ecole élémentaire des Escholiers	2.045.282 €	396 €	1.580.981,69 €	463.904,31 €			
Tennis couverts	2.300.000 €	4.140 €	9.710,33 €	2.212.160 €	73.989.67 €		
Centre Jeunesse	3.700.000 €	0 €	31.754,87 €	506.600 €	1.180.000 €	1.981.645,13 €	
Extension gendarmerie	478.000 €	0 €	3.582 €	40.000 €	434.418 €		
Maison de la nature et parc du Terral	800.000 €	16.842,81 €	81.326,62 €	230.000 €	213.000 €	258.830,57 €	
Cours oasis	1.800.000 €	96.074.23 €	225.753,51 €	553.704,21 €	924.468.05€		
Halle Gymnique Roque Fraisse	4.000.000 €	-	0 €	55.000 €	1.200.000 €	2.545.000 €	200.000 €
Extension vidéo-protection	250 000€	-	-	70.000€	150.000€	30.000 €	

Par ailleurs, l'enveloppe annuelle dédiée aux améliorations des services et aux gros entretiens des équipements et bâtiments municipaux sera de 778 280 €. Notre souhait est bien sûr d'investir dans de nouveaux équipements communaux mais aussi de maintenir en bon état de fonctionnement le patrimoine communal actuel.

Concernant les travaux de voirie pilotés par la Métropole, en dehors de l'attribution de compensation de 257 060 €, il est prévu à ce budget primitif un fonds de concours de 500 000 €. Cela nous permettra d'avoir une enveloppe globale d'environ 1.8 millions d'euros pour réaliser des travaux structurants comme Rue Fon de l'Hospital et Allée Fleming mais aussi d'entretenir et améliorer les autres voiries, le mobilier urbain et l'éclairage public.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du quartier de Roque Fraisse, il sera lancé la réalisation du lot 21 et l'aménagement de la place centrale avec les Halles Védasiennes, par la SERM.

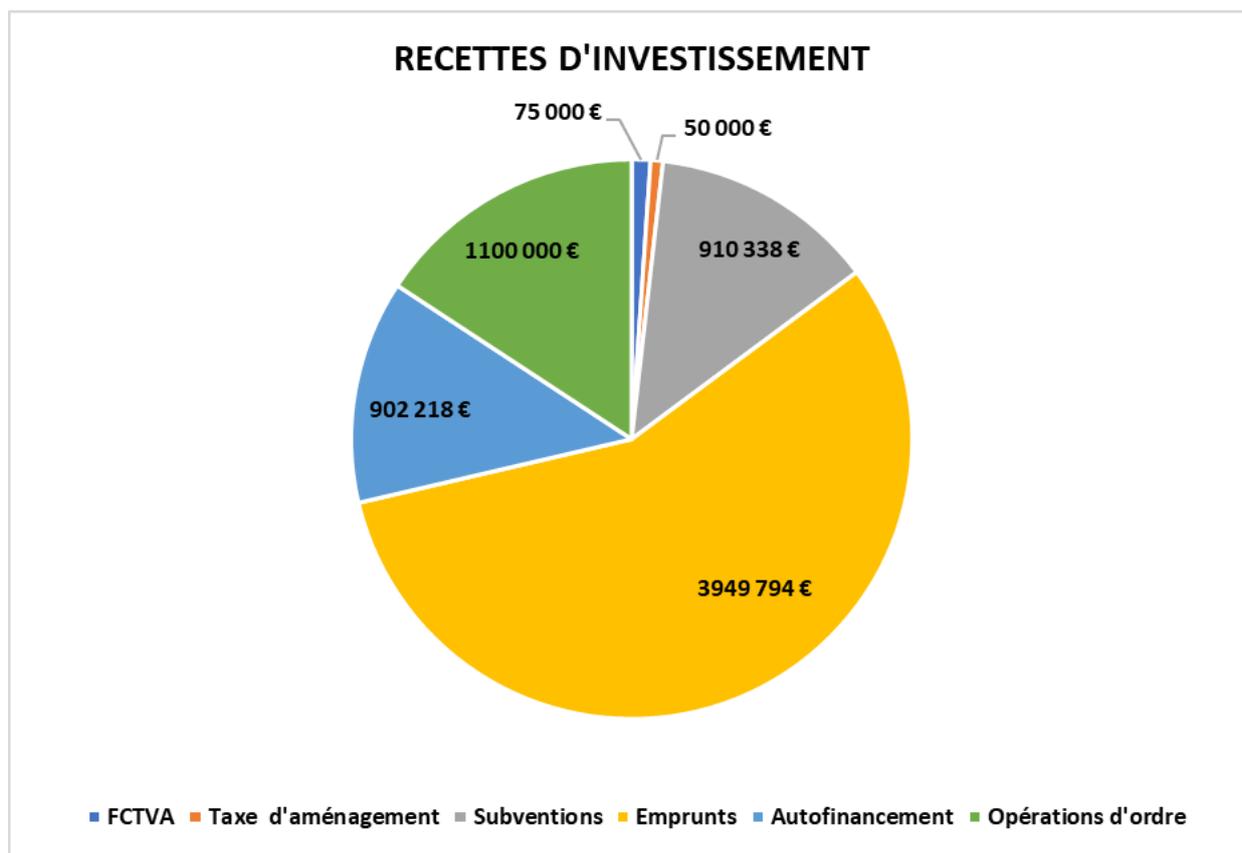


### Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette représentera un montant de 651 180 € pour 2023 (561 077 € en 2022).

L'annuité (intérêts + capital) des emprunts 2023 s'élèvera à 861 180 €.

#### 4. Présentation des recettes d'investissement



- **Le fonds de compensation de la T.V.A. : 75 000 €**

Le montant de F.C.T.V.A est estimé à 75 000 € ; il correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2021. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds.

- **La taxe d'aménagement : 50 000 €**

La ville perçoit chaque année 50% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole est intégrée dans l'enveloppe de financement travaux de voirie réalisés sur la commune.

Ce reversement est estimé à 50 000 € pour 2023.

- **Les subventions : 910 338 €**

A ce jour, pour le projet « Tennis couverts » qui sera lancé ces prochaines semaines, nous avons obtenu de l'Etat au titre de la DETR 198.010 €, par la Métropole 200.000 €, par la Région Occitanie 100 000 €, par le Département de l'Hérault 200.600 €. Nous sommes en attente d'une réponse de la Fédération Française de Tennis.

Pour le projet des cours oasis, nous avons obtenu une subvention complémentaire de la CAF de 141 728 €.

Pour les autres projets en cours d'études, nous allons déposer des demandes de subvention auprès de nos différents partenaires nationaux et européens.

L'équilibre de cette section d'investissement se réalise avec un emprunt prévisionnel d'environ 3 949 794 €. Cette prévision sera diminuée dès les notifications de nouvelles subventions et lors de la reprise du résultat d'exercice constaté fin 2022.